

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 20 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Irais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**20 présents + 3 pouvoirs (23 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Sébastien FAURE, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**3 pouvoirs :**

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET

**Excusés :** Frédérique DAMBRINE, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Frédéric PARTHENAY, Françoise RICHARD, Jacques ROY

**Absent :** Mathias DIXNEUF

**Daniel ROBERT a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Lundi 12 septembre ayant pour ordre du jour :

## **DECHETS**

### **Suppression des zonages TEOM**

- Vu le Code Général des Impôts, notamment ses articles, 1520 et suivants, et 1639 A bis
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment, son article L5211-10
- Vu la délibération n°D2015-126 en date du 8 décembre 2015 décidant d'instaurer la TEOM au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Vu la délibération n°D2016-103 en date du 12 octobre 2016 décidant d'instaurer des zonages de perception de la TEOM

- Vu la nouvelle organisation de collecte mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de supprimer les zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM étaient instaurés.

A Airvault, le 20 septembre 2022  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20220927-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-09-2022

Publication le : 27-09-2022

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48